Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer

Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation

Band: 11 (1972)

Heft: 42

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

- L'accord sera muni de plusieurs clauses de sauvegarde devant permettre, en cas de difficultés insolubles, le recours par la partie lésée à des mesures de sauvegarde. La délégation suisse a insisté pour que les mesures de sauvegarde ne soient prises qu'après consultation préalable et à très bref délai de l'organe de gestion.
- Les 24 et 25 avril le Conseil n'est pas parvenu à prendre une décision au sujet de l'inclusion de l'agriculture dans l'accord. La Suisse n'est pas demanderesse en matière agricole. Selon elle, un tel volet doit toutefois être basé sur la réciprocité.

PROCHAIN NUMERO DU COURRIER SUISSE

N° 43 : 1er octobre 1972. Envois des manuscrits à l'Editeur, boulevard Gén. Wahis 256 - 1030 Bruxelles au plus tard le **10-9-1972**.

Clôture pour le nº 43 (1er octobre) : 15 septembre 1972.



VERS L'INTRODUCTION DE LA T.V.A. EN SUISSE?

(A.T.S.) Le président de la Confédération M. Nello Celio, s'est déclaré convaincu, lors d'une interview accordée à la radio suisse-alémanique qu'il faudra d'ici trois à quatre ans introduire en Suisse la taxe à la valeur ajoutée. Seule une taxe à la valeur ajoutée correspondant au système suisse et dont les taux seraient moins élevés qu'à l'étranger donnerait à la Confédération la marge nécessaire, afin de se montrer « un peu plus généreuse » à l'égard des cantons. Le chef du Département fédéral des finances et des douanes a laissé entendre que d'une part la diminution des recettes douanières de l'ordre d'un milliard de francs et d'autre part, l'augmentation massive des coûts à l'intérieur de notre pays - en particulier en ce qui concerne la protection et l'environnement - placeront inévitablement la Confédération et les cantons devant de graves problèmes financiers. Selon lui, d'un point de vue technique, les perspectives de croissance de l'économie suisse sont relativement bonnes mais dépendent principalement du facteur de la maind'œuvre. Il ne faudrait cependant pas nous risquer à vouloir accroître sans limite notre expansion en augmentant le nombre des travailleurs étrangers.

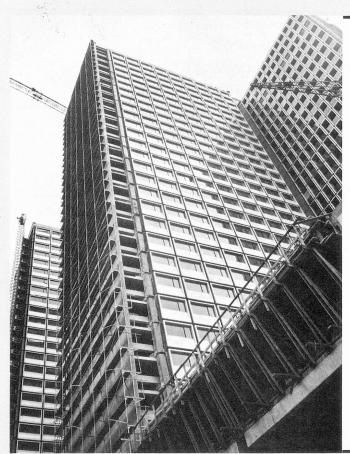
Le MAINTIEN de la CAVALERIE dans l'ARMEE SUISSE

(A.T.S.) Le commandant du Rgt drag 1, le colonel Adolf Meier, avait convoqué la presse à la fin des manœuvres du Rgt drag 1, pour lui présenter, d'une part les manœuvres qui se sont déroulées dans la région de Schwarzenbourg-Tavel, et d'autre part, un certain nombre d'arguments plaidant en faveur de la conservation de cette arme.

Il a notamment relevé que la cavalerie était l'armé idéale pour le combat dans des terrains très coupés, dans les Pré-Alpes et le Jura, par exemple, et dans les régions boisées, où le combattant à cheval jouit d'une plus grande mobilité et d'une plus grande efficacité que les troupes motorisées.

Ce n'est pas en abandonnant la cavalerie que l'on résoudra les problèmes de personnel de l'armée, devait-il déclarer.

Le colonel Meier a annoncé le lancement prochain d'une pétition issue non pas du régiment, mais de la Société de cavalerie. D'autre part, il a déclaré qu'un nombre considérable de parlementaires sont favorables au maintien de cette arme.



UN NOUVEL HOTEL SUISSE à Bruxelles

Dès la fin de cette année, un hôtel « 4 étoiles » s'ouvrira dans le MANHATTAN CENTER, place Rogier, l'**HOTEL** « **LENDI** ».

Cette nouvelle construction sera le premier maillon de la chaîne LENDI HOTEL, S.A. dont le siège est à Genève. Un autre hôtel est en construction au Portugal (Lisbonne).

Cette chaîne d'hôtels, a été fondée en 1970 par Richard Lendi Sr., hôtelier de renommée mondiale. Décédé en janvier 1971, M. Lendi avait à son actif plusieurs créations d'hôtels dont l'« Hôtel du Rhône » à Genève et la chaîne « Rhône Hotels International ». En 1970, il devint propriétaire de l'« Hôtel de la Paix », à Genève également. Puis, il créa sa propre chaîne, la « Lendi Hôtels » S.A. C'est son gendre, M. Neil Mowrey qui, après sa mort, fut appelé à la tête de la jeune société.

L'HOTEL « LENDI » BRUXELLES

occupera quatre étages en sous-sol, 24 en surface, les deux premiers réservés à des magasins et boutiques, les trois derniers à des studios.

Sa superficie est de 20.000 m², il comprendra 450 chambres (600 lits) toutes équipées de salle de bains, douche, radio, télévision et d'un « captain service bar ». Trois restaurants : grill, restaurant classique et coffee shop, d'une capacité de 250 places, deux salles pour réunion et congrès de 200 places chacune.

Nous ne voudrions pas manquer d'adresser nos félicitations aux promoteurs de cette réalisation suisse en plein centre de la capitale de l'Europe, et nos vœux à son directeur général, M. Pierre Gentinetta, Valaisan d'origine.